

NOTE D'INFORMATION

Paris, le 27 juin 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur et/ou actionnaire de l'un des organismes de placement collectif (OPC) de Covéa Finance mentionnés ci-dessus et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Par la présente note, nous vous informons que des modifications ont été apportées dans le document d'informations clés (DIC) et dans le prospectus de votre OPC (ci-après « Documentation réglementaire »). Ces modifications sont les suivantes :

OPC	Modifications apportées dans la documentation réglementaire de l'OPC
Covéa Actions France	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'un ratio d'investissement de 10% minimum de l'actif net dans des sociétés qui occupent moins de 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros et/ou dont le total de bilan n'excède pas 2 milliards d'euros et/ou dont la capitalisation boursière est ou a été inférieure à 2 milliards d'euros au cours de l'un des quatre derniers exercices comptables ; • Ajout de l'exclusion de l'investissement dans les sociétés dont les activités sont directement liées au charbon et, lorsque la donnée est disponible, les sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon ; • Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires ; • Ajout de la possibilité d'investir dans des OPCVM éligibles au PEA à hauteur de 10% maximum de l'actif net.
Covéa Actions Europe Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de la possibilité d'investir dans des OPCVM éligibles au PEA à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

En complément, les DIC des OPC précités intègrent également les périodes durant lesquelles les scénarios de performance défavorable, intermédiaire et favorable se sont réalisés.



Seule la stratégie d'investissement de Covéa Actions France se trouve impactée par ces modifications. Ces modifications **n'impactent pas le profil de risque de votre OPC.**

Informations pratiques :

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC), le prospectus et les statuts modifiés de votre OPC seront disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du **30 juin 2023**.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.